COMMUNE DE FRONTIGNAN-LA PEYRADE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Règlement graphique

5.4 – Document graphique du reglement (Plan de La Peyrade) – échelle 1/2500ème

Modification n°1 approuvée le 6 février 2025

ADELE SFI URBANISME · SPI GRAPHIC · URBAN PROJECTS

LEGENDE

1. Prescriptions édictées par le PLU

Limite de zone et de secteur.

Espace Boisé Classé "significatif"

Espace Boisé Classé "non significatif"

Eléments de patrimoine et de paysage à protéger et à mettre en valeur ou à requalifier

Bâtiment présentant un intérêt architectural

Bâtiments pouvant pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Arbre isolé à conserver

Plantations à réaliser

Alignement d'arbres à conserver

Emplacements réservés :

Ouvrage public, installation d'intérêt général (cf. liste en annexe du règlement écrit).

Emplacements réservés destinés à la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux (cf. liste en annexe du règlement écrit)

Autres prescriptions :

Périmètres faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteur en attente de projet

Zone non aedificandi

Emprise maximale constructible (ZAC des Pielles)

Linéaire commercial à préserver

Alignement à conserver

Implantation obligatoire des constructions à l'alignement

Recul des constructions obligatoire

Coupure d'urbanisation

Limite des espaces proches du rivage

2. Risques naturels et technologiques

Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Frontignan (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)
Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2012 – Voir détails en annexe 6.3

Zone de ruissellement pluvial : zone rouge

Zone de ruissellement pluvial : zone bleue
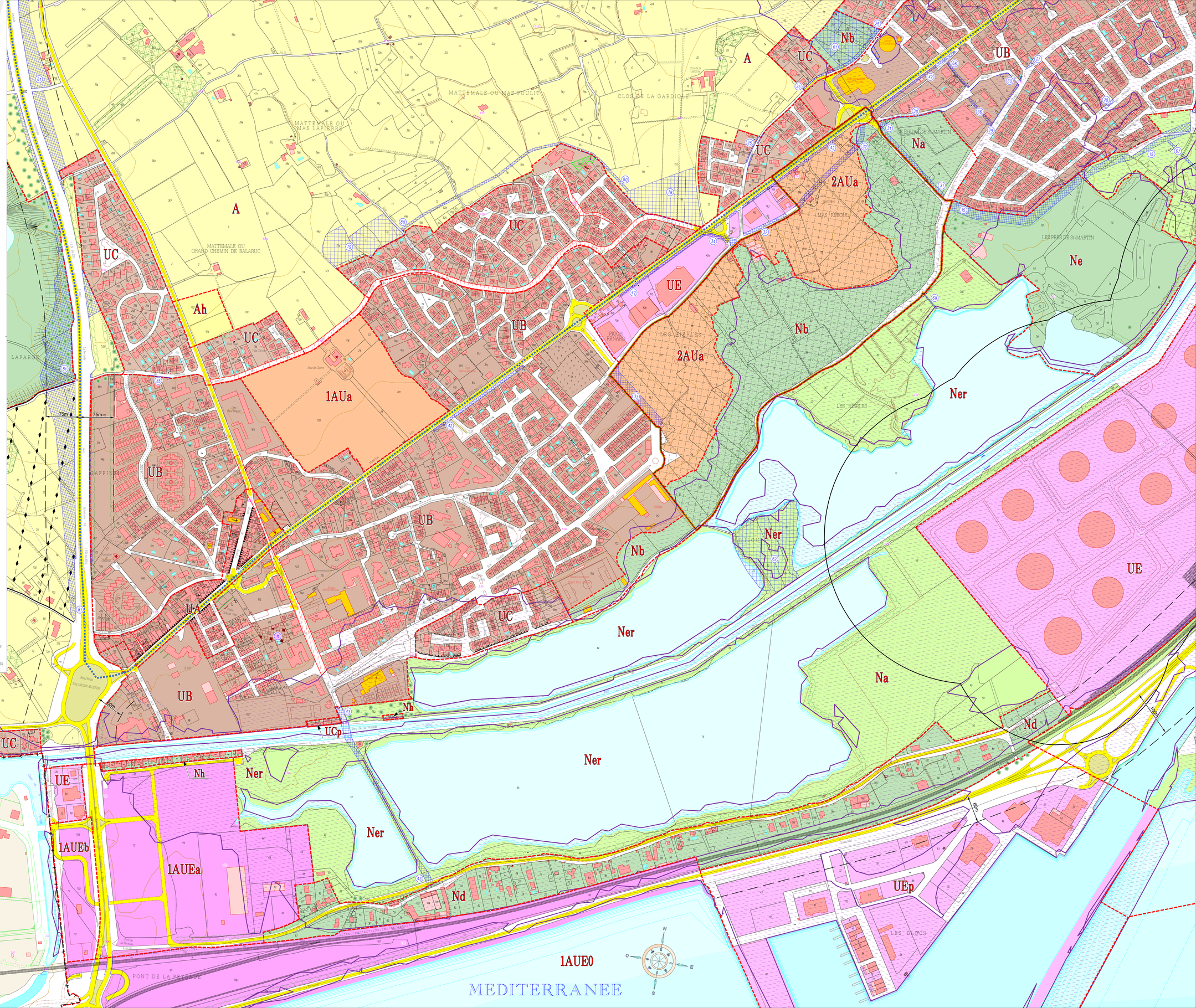
Enveloppe du PPRT du site de G.D.H (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)
Se référer au Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014
Voir détails en annexe 6.4